

Fiche réflexe 13 – Santé des forêts

Après des chablis importants, les problèmes phytosanitaires sont généralement :

- le développement d'**insectes sous-corticaux** sur les bois chablis et les arbres fragilisés. Ces attaques interviennent en général au printemps de la saison de végétation de l'année suivante (décalage d'un an) et concernent principalement les résineux. Elles sont essentiellement dues à des scolytes, typiquement le typographe (*Ips typographus*) sur épicéa, et le sténographe (*Ips sexdentatus*) sur pin.
- la colonisation des bois, dans les mois qui suivent la tempête, par des insectes xylophages et des champignons qui dégradent l'aspect puis les qualités technologiques. Ces agents affectent les feuillus (piqûre chez le chêne, échauffure et piqûre chez le hêtre et feuillus précieux), ainsi que les résineux (piqûre et bleuissement chez l'épicéa, le sapin et le pin).

Prévention

Priorisation de la récolte :

Le risque de multiplication des scolytes est plus fort lorsque les chablis affectent de grandes zones, ce qui pourrait inciter à les exploiter en priorité. En pratique, lorsque le peuplement en jeu est conséquent et dans le but de limiter les foyers de dissémination, on pourrait commencer par exploiter les parcelles où les volumes sont les plus faibles et les risques de contamination des arbres épargnés les plus forts. En fonction des essences concernées, de l'importance des chablis, de leur répartition et valeur commer-

-ciale, il faut définir des priorités d'exploitation en fonction des 2 critères de risque (scolytes et dégradation du bois).

Sortie des bois hors forêt :

Les bois doivent être évacués à plus de 5 km hors forêt :

- le plus tôt possible contre la piqûre ;
- **4 semaines maximum après abattage** contre les sous corticaux.

Diagnostic et évaluation des risques

Diagnostic

La recherche d'arbres colonisés concerne l'ensemble de la filière et particulièrement les opérateurs professionnels.

Le réseau des **correspondants observateurs** du Département Santé des Forêts (**DSF**), formés pour diagnostiquer ces ravageurs, sont les liens régionaux avec les acteurs de la filière.

Évaluation des risques

Les risques s'évaluent selon plusieurs paramètres : importance des chablis, temporalité (tempête d'été ou d'hiver), essences concernées, contexte climatique (sécheresse), ...

Les scolytes sont favorisés par des chablis groupés et des étés chauds et secs.

=> l'évaluation des risques permet de décider de mener la lutte ou non, et d'élaborer la stratégie précise de lutte.

Symptômes scolytes :

- dessèchement de branches entières sur lesquelles l'écorce peut se soulever.



- nombreux petits trous ronds de 2 mm environ (entourés de sciure s'ils sont récents, ou de résine sur les pins).



- scolytes adultes (2 à 7 mm) associés ou non à des larves et des « dessins caractéristiques » et réguliers que forment les galeries si l'infestation n'est pas trop récente.



Source :
<http://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/scolyte.php>

Pour plus d'informations, voir la lettre du DSF n°52 de décembre 2017.

Lutte

Les mesures curatives peuvent faire l'objet d'aides d'État, voir le guide des mesures d'accompagnement (partie 3.6).

La lutte curative consiste à limiter le nombre d'insectes :

A en diminuant leurs sites de reproduction

B en les détruisant

A. Diminuer les sites de reproduction (immédiatement après la tempête et dans les mois qui suivent)

A.1. Exploiter rapidement les chablis : immédiatement après la tempête les scolytes colonisent essentiellement les bois mutilés par le vent, une fois les chablis desséchés ou dégradés (soit 2 à 3 ans après la tempête), ils ne sont plus attractifs).

A.2. Ne pas stocker de bois exploités frais en forêt durant une période qui permettrait le cycle complet => généralement entre mars et octobre (dépend de la biologie du ravageur concerné)

* délai de sortie hors forêt = 4 à 6 semaines après abattage

* ou écorçage

* ou traitement insecticide

* ou conservation sous aspersion/ voie sèche anaérobie (seulement bois sains)

Rémanents: incinération, broyage,...

A.3. Eclaircies et opérations sylvicoles à bois perdu : à reporter ou à conduire à l'automne.

Rappels :

Pas de pièges artificiels pour la lutte (inefficace)

Pas d'exploitation de zone « curative » autour des foyers (inefficace et augmente le volume de bois à traiter)

B. Détruire les ravageurs (à partir d'une année après la tempête)

B.1. Détecter précocement les arbres colonisés

B.2. Résorber les foyers actifs:

abattage des arbres colonisés et inactivation:

* écorçage - incinération sur place

* ou débardage – écorçage - sur place de dépôts

* ou débardage – traitement - sur place de dépôts

* ou débardage - sortie hors forêt dans des délais stricts

Aides

Des aides peuvent être décidées pour lutter contre les problèmes phytosanitaires.

Pour plus d'information, voir le guide des mesures d'accompagnement.